

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est une autre étape de ce débat dont je suis particulièrement fier. Au moment où le Québec se demande si son avenir est dans la Confédération canadienne, le parti progressiste-conservateur, qui tire toute sa force des provinces autres que le Québec, a lutté pour la cause des Québécois alors que les députés qui les représentent ont refusé de le faire.

Les Québécois ont raison de douter des libéraux, mais ce qui est plus important, c'est qu'ils ont maintenant la preuve que des Canadiens autres que des Québécois, ceux de l'Alberta, de l'Ontario, de Terre-Neuve et des autres provinces de la famille canadienne, acceptent les principes du fédéralisme qui sont essentiels à la survie du Québec et du Canada et qu'ils sont prêts à combattre pour leur protection. Le parti libéral peut trahir le Québec, mais le Canada ne fera jamais cela.

[*Français*]

Je regrette profondément la discipline que le parti libéral a imposée aux députés élus du Québec qui, malheureusement, ne parlent pas au nom de cette province en cette Chambre. Seul le député libéral de Montmorency (M. Duclos) a eu le courage de placer les intérêts de sa province devant les directives de son parti.

M. Lalonde: Honte!

M. Clark: Le ministre a dit: Honte! Oui, c'est une véritable honte pour les députés de la province de Québec d'abandonner leurs électeurs comme les députés libéraux ont abandonné les électeurs de la province de Québec.

Quel malheur pour la population du Québec qui voit les députés qu'elle a envoyés à Ottawa pour représenter ses intérêts, qui voit ses propres députés garder le silence ou agir comme des moutons au lieu de s'opposer à une mesure qui menace le système fédéral, ce système qui est si important pour les Québécois et pour la province de Québec. N'est-ce pas ironique que tous les députés à l'Assemblée nationale se soient élevés contre cette mesure, que tous les partis de la province se soient élevés contre cette mesure? Pourtant les députés qui ont été envoyés à Ottawa pour assurer que le fédéralisme permette au Québec de s'épanouir dans la famille canadienne, ces députés ne disent pas un mot contre une mesure qui menace ce fédéralisme, le vrai fédéralisme.

[*Traduction*]

Je me souviens que le ministre de la Justice (M. Chrétien) avait eu l'idée d'aller au Québec gagner certaines élections provinciales. Eh bien, il l'a fait; lui-même et le premier ministre ont gagné des élections au Québec en nous imposant cette mesure. Ils les ont gagnées pour René Lévesque contre Claude Ryan.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est opportun de revoir ce qui est en cause ici. Le projet de résolution propose le rapatriement de la constitution, un objectif que nous appuyons tous. Il propose un moyen de modifier la constitution une fois rapatriée et nous convenons tous que nous avons besoin d'une formule d'amendement. Il

La constitution

propose une charte des droits que tous les partis à la Chambre appuient. Tels sont les objectifs.

Toutefois, le gouvernement est résolu à poursuivre ces objectifs en ne tenant nullement compte de notre histoire et en délaissant nos usages. Il pourrait ainsi enfreindre notre législation et menacer sérieusement l'avenir d'un Canada uni.

● (1610)

La Cour suprême du Canada décidera de l'aspect juridique restreint de la question, mais il reste que le gouvernement libéral a fait appel à tous les artifices pour empêcher cette question canadienne de passer devant un tribunal canadien. La question juridique est importante et elle est légitime. Mes collègues et moi-même sommes heureux que le gouvernement ait échoué dans ses efforts visant à enlever aux tribunaux canadiens le droit de décider d'une question juridique canadienne. Il faut reconnaître, toutefois, que le tribunal n'est qu'une étape du processus. Le tribunal peut nous dire si la résolution est légale d'après le droit et la pratique passés; mais nous sommes les seuls qui, en tant que Parlement, pouvons décider si c'est une bonne pratique juridique pour l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est là une décision que doivent rendre les législateurs et non pas les juges. La Cour suprême décidera si le gouvernement fédéral a maintenant le pouvoir de modifier unilatéralement la constitution dans les domaines qui relèvent directement des provinces. Ce que nous, du Parlement actuel, avons à décider, c'est si nous voulons accorder ce pouvoir aux futurs gouvernements fédéraux, car c'est l'effet qu'aura l'adoption de cette résolution dans sa forme actuelle et selon la procédure choisie.

Le Parlement du Canada affirmera, comme précédent le plus récent et le plus décisif pour les futurs tribunaux, que nous avons le pouvoir exclusif et arbitraire de modifier la constitution à notre gré. C'est le principe qui est à la base de cette mesure et de cette procédure, et il vide le régime fédéral de son essence.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je ne suis pas le seul de cet avis. C'est aussi celui de libéraux canadiens distingués qui siègent notamment au Sénat, où ils sont plus libres de s'exprimer. Je veux porter à l'attention de la Chambre et verser au compte rendu entre autres observations, celles de l'ancien chef libéral de la province d'Ontario, le sénateur Andrew Thomson, qui a dit le 2 mars 1981:

En termes directs et simples, voici ma question: Tenons-nous parole? Sommes-nous en train d'enfreindre les normes sur lesquelles nous devions régler notre conduite au sein de la fédération? Quelles que soient la noblesse et la valeur de cette résolution—et ce que nous cherchons à accomplir est valable—la fin ne justifie pas les moyens.

[*Français*]

Et je cite un ancien ministre libéral, l'honorable Jean-Paul Deschatelets, qui a dit, et je cite:

Ce projet unilatéral va à l'encontre, et est une négation de tout ce que j'ai cru, appuyé et soutenu depuis mes débuts au Parlement. S'il demeure tel quel il me sera impossible de l'appuyer.